

# CHALLENGE JEAN CHRISTOPHE BOLLOCH

Version Janvier 2022

*(remplace les Challenges Bécasse d'Argent et Meilleure femelle Bécassière)*



*Vedanga de la Vallée des Myrtilles vainqueur de la « Bécasse d'Argent 2009 » - Champion G.S. et Vainqueur du trophée européen bécassine - propriétaire/conducteur P. Soileux*

Le challenge Jean Christophe BOLLOCH sera attribué au pointer inscrit à un livre d'origine reconnu par la FCI, classé « Dys A et B » et ayant obtenu le maximum de points, décomptés sur l'année civile en cours, sur l'ensemble des épreuves sur bécasses (ouverts, spéciales, inter-clubs) se déroulant en France et à l'étranger.

Le propriétaire doit être français ou résidant en France et membre du Pointer Club Français à jour de cotisation.

- L'attribution des points se fera comme suit :

CACIT 14 pts – RCACIT 13 pts - CACT 12 pts – RCACT 11 pts – 1° EXC 10 pts – 2° EXC 9 pts – 3° EXC 8 pts – EXC 7 pts – TB 4 pts

- Le coefficient appliqué est le suivant :

Epreuves SOLO : coefficient 3 – Epreuves en COUPLE : coefficient 4

Pour gagner ce challenge, le chien devra avoir obtenu le maximum de points sur les deux catégories confondues sur l'année.

En cas d'égalité de points, il sera décerné au chien le plus jeune.

La proclamation des résultats et la remise d'un souvenir se fera le jour de l'Exposition Nationale d'Élevage.

***Pour ce challenge, les résultats doivent impérativement être envoyés à :***

***M Jean Pierre GABARROCA, 1 Place du 19 Mars 1962, 11330 MOUTHOMET.***

***[jp.gabarroca@wanadoo.fr](mailto:jp.gabarroca@wanadoo.fr) 06 16 44 24 33***

***Pour le 15 février au plus tard en joignant la photocopie du carnet de travail mentionnant les récompenses obtenues.***

***Le lauréat sera récompensé par :***

- Un souvenir définitivement acquis chaque année.
- Une invitation au repas de Gala de la Nationale d'Élevage.